

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel fixant l'heure légale.  
Arrêté ministériel relatif à la vente de l'huile.  
Arrêté ministériel relatif à la fabrication et à la vente des fruits confits et de la confiserie.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Cérémonie patriotique au Refuge des Enfants de mobilisés.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre. — Représentations de la Comédie-Française. — Don Juan.

Concert Classique.

**ÉTUDES HISTORIQUES :**

« Inventaires du Palais de Monaco », par L.-H. Labande. (Suite.)

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu les Ordonnances des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;

Vu la délibération, en date du 12 février 1919, du Conseil de Gouvernement ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER. — Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars, à 23 heures, l'heure légale sera avancée de 60 minutes.

ART. 2. — L'heure normale sera rétablie le 5 octobre.

ART. 3. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 13 février 1919.

P. le Ministre d'État :  
Le Conseiller de Gouvernement,  
C. BELLANDO DE CASTRO.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu la Loi du 14 août 1918, sur les déclarations, les réquisitions, les taxations et les spéculations illicites ;

Vu la Loi du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté ;

Vu l'Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1918, fixant les prix maxima de vente de l'huile ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 12 février 1919 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE UNIQUE. — Est rapporté l'Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1918 susvisé, fixant les prix maxima de vente de l'huile.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 14 février 1919.

P. le Ministre d'État :  
Le Conseiller de Gouvernement,  
C. BELLANDO DE CASTRO.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu la Loi du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté ;

Vu les Arrêtés ministériels des 25 février et 22 avril 1918, réglant la fabrication, la mise en vente et la consommation de certaines denrées alimentaires ;

Vu l'Arrêté ministériel du 16 janvier 1919, abrogeant certaines dispositions relatives à la fabrication, à la vente et à la consommation de certaines denrées alimentaires ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 12 février 1919 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE UNIQUE. — Sont abrogées les dispositions de l'article 9 de l'Arrêté ministériel du 25 février 1918, modifiées par l'article premier de l'Arrêté ministériel du 22 avril suivant, en tant qu'elles interdisent la fabrication, la vente ou la mise en vente des fruits confits et de la confiserie, préparés avec les matières suivantes : sucres, cassonades et mélasses, sucres invertis, glucoses ou sucres de fécule, miels, sucres de raisins et de tous autres fruits.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 14 février 1919.

P. le Ministre d'État,  
Le Conseiller de Gouvernement,  
C. BELLANDO DE CASTRO.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

M. Pingaud, Consul Général de France, accompagné de M<sup>me</sup> Albert Pingaud, a visité samedi dernier le Refuge des Enfants de Mobilisés auquel s'est consacrée l'inlassable générosité de M. le Dr Brégnat, président de l'Œuvre.

Après avoir fait distribuer aux enfants d'abondantes gâteries, M. et M<sup>me</sup> Pingaud ont visité le Refuge et ont adressé leurs compliments aux organisateurs et à la dévouée directrice, Sœur Marie-Thérèse.

Avant de se retirer, M. le Consul Général a remis à M. le Dr Brégnat les insignes de la Médaille d'argent de la Reconnaissance française, en lui exprimant tout le plaisir qu'il éprouvait personnellement à lui apporter ce premier témoignage de la gratitude de ses compatriotes pour les bienfaits dont il est coutumier.

Dans son audience du 11 février 1919, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

R. M.-T.-L., industriel, né le 23 juin 1888, à Fosses, province de Namur (Belgique), demeurant à Nice ; infractions à la législation sur les automobiles : 25 francs d'amende.

G. A., cultivateur, né le 26 mai 1858, à Bas-en-Basset (Haute-Loire), sans domicile fixe ; mendicité et ivresse publique : six jours de prison et 5 francs d'amende.

M. M.-J.-B., publiciste, né le 20 septembre 1873, à Monaco, domicilié à Paris, résidant actuellement à Monte-Carlo ; diffamation envers un fonctionnaire public et distribution illicite d'imprimés : six mois de prison et 1.000 francs de dommages-intérêts envers le sieur François Chiabaut, partie civile.

**LA VIE ARTISTIQUE**

La Comédie-Française est venue officiellement donner une série de représentations, actuellement en cours, au Théâtre de Monte-Carlo. L'illustre Compagnie a interprété, vendredi, *l'Aventurière* et *la Nuit d'Octobre* ; samedi, *Ruy-Blas*. La représentation de dimanche était consacrée au *Don Juan* de Molière. Cette œuvre, rarement jouée, est une de celles qui ont le plus exercé l'ingéniosité de la critique. Estimant superflu d'apporter un tribut de louanges qui n'ajouterait rien à la gloire de la Maison, ni à la réputation d'artistes connus du monde entier, notre collaborateur dramatique s'est borné à l'étude de la figure légendaire du séducteur et spécialement de la conception que Molière s'en est faite.

**Don Juan.**

... Don Juan. Le voilà ce nom que tout répète,  
Ce nom mystérieux que tout l'univers prend,  
Dont chacun vient parler et que nul ne comprend ;  
Si vaste et si puissant qu'il n'est pas de poète  
Qui ne l'ait soulevé dans son cœur et sa tête,  
Et pour l'avoir tenté ne soit resté plus grand.

Don Juan ne se peut assimiler à aucun individu pris en son particulier. Ce n'est pas un homme. C'est mieux que cela et beaucoup plus. C'est un type. Et quel type ! En cette définitive création où la réalité et la chimère se confondent, où il y a de l'immuable et de l'éternel, se résume et se concentre toute une famille de caractères et d'esprits. Un type est une synthèse ou, si vous préférez, un total. « Un type, constate Victor Hugo, n'abrège pas, il condense. Il n'est pas un, il est tous. Alcibiade, n'est qu'Alcibiade, Pétrone n'est que Pétrone, Bassompierre n'est que Bassompierre. Buckingham n'est que Buckingham, Fronsac n'est que Fronsac, Lauzun n'est que Lauzun ; mais saisissez Lauzun, Fronsac, Buckingham, Bassompierre, Pétrone et Alcibiade et pilez-les dans le mortier du rêve, il en sort un fantôme plus réel qu'eux tous, Don Juan... »

« Aucune feuille d'oranger mâchée ne donne la saveur de l'oranger. Pourtant, il y a affinité de racine, prise de sève à la même source, partage de la même ombre souterraine avant la vie. Le fruit contient le mystère de l'arbre et le type contient le mystère de l'homme. De là cette vie étrange du type. »

Depuis qu'il a surgi à la lumière du jour, artistes et critiques tournent anxieusement autour du personnage de Don Juan, l'examinant sous ses faces multiples, cherchent à saisir le mobile de ses actions, scrutent le fond et le tréfond de ses pensées, s'efforcent d'expliquer les bizarreries outrancières, voire les incohérences de l'existence effrénée de ce chercheur éperdu de sensations nouvelles, en constante révolte contre les lois de la terre et les décrets du Ciel, et, en désespoir de cause, les plus perspicaces en arrivent à se demander si ce cavalier servant de la matière, si cet infatigable coureur de plaisirs

inédits, est autre chose, en somme, qu'un simple chevalier de l'Idéal, déguisé en mauvais sujet, souffrant de déceptions sans cesse renaissantes, inconsolable de ne pouvoir serrer dans ses bras l'être impossible entrevu et conçu dans le mirage d'une imagination abominablement déréglée ; — un Ahasvérus d'élégant cynisme, d'un débraillé infiniment aristocratique, condamné à marcher à la conquête de l'éternel féminin jusqu'à l'heure où le destin sous la forme d'une statue pose sur lui sa main de marbre et clôt à jamais l'in vraisemblable série de ses mirifiques aventures....

A franchement parler, même maintenant, Don Juan est encore une sorte d'énigme dont personne ne peut donner le mot. Il en est, d'ailleurs, également ainsi pour Hamlet.

D'où vient Don Juan ? Son origine est incontestablement légendaire. Tel qu'il est, il ne pouvait naître que dans l'imagination populaire et à une époque de foi naïve et profonde, où l'idée d'un enfer punissant impitoyablement les fautes commises, ici-bas, faisait trembler d'effroi l'immense majorité des hommes. Avant la venue du christianisme et l'établissement de la religion chrétienne sur de solides assises, un Don Juan n'eut présenté aucun intérêt. Comme Goethe son *Faust*, Tirso de Molina, à qui l'on attribue à tort l'invention de Don Juan, trouva évidemment dans l'héritage du passé et dans les trésors de la tradition le personnage de Don Juan, sinon déjà très vivant, du moins fort viable. Et il sut en tirer le meilleur parti.

Le respect qu'inspire et impose la pure vérité nous oblige à reconnaître que, pour le *Don Juan* de Molière, jamais l'admiration ne fut absolument franche. Toujours il y eut des réticences dans l'acclamation soulevée par cet ouvrage d'allure si fière et de si haute naissance. Certes, on s'est incliné autrefois, on s'incline aujourd'hui, et l'on s'inclinera demain devant les beautés qui illuminent les cinq actes de *Don Juan* — beautés qui sont de l'ordre le plus élevé. (Comment nier la souveraine magnificence de la *Scène du Pauvre*, par exemple ?) Mais, volontiers, quelques lettrés, et non des moindres, font des difficultés pour mettre *Don Juan* au même rang que *Tartuffe*, le *Misanthrope*, l'*École des femmes*, les *Femmes savantes*, l'*Avare* ou *Georges Dandin*. Et qui sait si, en pressant quelque peu nombre de bons esprits, on n'arriverait pas à leur faire avouer qu'au noble et fringant *Don Juan*, ils préféreraient l'adorable et lumineux *Amphitryon* ou l'acte étourdissant des *Précieuses ridicules* ? Avec ses parties de splendide et profonde observation, ses études de caractères, ses peintures de mœurs, ses coins de comédie, ses morceaux de drame, ses sursauts de farce, ses incursions dans le domaine du fantastique et du merveilleux, la pièce complexe, étrange et regorgeant de contrastes de *Don Juan*, où l'idéal s'allie violemment à la réalité, où le sublime et l'exquis coudoient le trivial, surprend et étonne quand elle ne charme pas grandiosement. Est-ce dans l'impression cahotante et troublante qui se dégage de cette œuvre d'ardente originalité qu'il faut chercher la source et l'explication des objections qu'elle souleva, des réserves et critiques dont elle fut et est encore l'objet ?

L'ouvrage fut sans cesse âprement discuté, voilà qui est certain.

L'on en prenait même, autrefois, si à son aise avec le *Don Juan* de Molière que Thomas Corneille n'hésitait pas à substituer à la prose saine et drue du premier de nos auteurs comiques des vers de sa façon essentiellement quelconque. Et la chose paraissait si naturelle que, longtemps, très longtemps on joua ce *Don Juan* remanié, châtré, abimé, difamé, insulté et insultant. Cependant, ne croyez pas que l'arrangement osé et perpétré par le frère du grand Corneille ne fut apprécié et applaudi qu'au siècle où florit cet auteur estimable. On préféra ce monstre innocent à l'ouvrage de Molière pendant une longue suite d'années. Et — ce qui ne manquerait pas de piquant si ce n'était absolument

navrant — jusque dans les commencements du XIX<sup>e</sup> siècle, la Comédie Française, qui s'honore du titre de *Maison de Molière*, représentait sans rougir la machine informe de Thomas Corneille, brave homme sans aucun doute, mais poète de très petit génie.

Il est hors de contestation qu'on se montra toujours d'une extrême sévérité et d'une extravagante injustice vis-à-vis du *Don Juan* de Molière. En voulez-vous une preuve assez inattendue. Ouvrez votre Musset et lisez :

Quant au roué français, au Don Juan ordinaire,  
Ivre, riche, joyeux, raillant l'homme de pierre,  
Ne demandant partout qu'à trouver le vin bon,  
Bernant Monsieur Dimanche, et disant à son père  
Qu'il serait mieux assis pour lui faire un sermon,  
C'est l'ombre d'un roué qui ne vaut pas Valmont.

Mettre le type curieusement fouillé et immortel de Don Juan au-dessous du mince profil du Valmont des *Liaisons dangereuses*, n'est-ce point aller un peu loin ? Il n'est que juste d'ajouter qu'en une poésie délicieuse le chantre des *Nuits* tente de faire saisir le sens de sa critique et d'expliquer comment lui apparaît le type inquiétant et unique de Don Juan :

Il en est un plus grand, plus beau, plus poétique,  
Que personne n'a fait, que Mozart a rêvé,  
Qu'Hoffmann a vu passer au son de la musique  
Sous un éclair divin de sa nuit fantastique,  
Admirable portrait qu'il n'a point achevé,  
Et que de notre temps Shakespeare aurait trouvé.

*Don Juan* fait pressentir et annonce la venue de *Tartuffe* qu'il précède, d'ailleurs, de deux années seulement. Ecoutez attentivement la scène d'Elvire et de Don Juan (1<sup>er</sup> acte) et la scène II du cinquième acte où Don Juan développe complaisamment et magistralement les incomparables avantages qu'offre la profession d'hypocrite à l'homme qui veut vivre respecté et heureux en exploitant la naïveté de ses semblables. Tout *Tartuffe* est dans cette scène capitale et, aussi quelque peu, dans la scène suivante celle-là, entre Don Carlos et Don Juan. Seulement, pour punir le grand seigneur qu'est Don Juan, il faut que toutes les lois naturelles soient renversées et que le surnaturel intervienne, alors que pour punir Tartuffe, pauvre hère du commun, un bon exempt suffit....

*Don Juan* est une pièce d'une saveur infinie en sa signification générale, tenant de la comédie, du drame et de la féerie. On y trouve de tout. Et l'ensemble, d'un rare délice et de voluptueuse audace, fait longuement penser. C'est une œuvre d'une physiognomie très particulière. Ceux qui n'en goutent pas les brillantes et fortes qualités et ne subissent pas l'impression de charme supérieur qui s'en dégage, ont, sans aucun doute, de puissantes raisons pour rester froid devant tant de merveilles accumulées. Le droit de juger, même de ne pas comprendre, étant un droit dont use et abuse toute personne qui s'assoit dans un fauteuil de théâtre, il n'y a pas à récriminer. Mais ce droit indiscutable une fois reconnu, il est bien permis, ce semble, quand on se trouve en présence d'un chef-d'œuvre, signé du plus illustre des noms, de s'abandonner en pleine liberté aux jouissances suprêmes de l'admiration et au vif plaisir d'applaudir bruyamment. Car l'enthousiasme sincère n'est nullement ridicule, quoi qu'en disent si volontiers ceux-là qui professent sans honte cette détestable opinion qu'il n'est pas de bon ton de manifester le moindre sentiment enthousiaste pour quoi que ce soit.

ANDRÉ CORNEAU.

M. Léon Jehin donnait, jeudi dernier, le neuvième concert classique de la saison. Après l'Ouverture d'*Arteveld*, de Guiraud, morceau d'une belle tenue musicale, et l'Air bien connu d'*Alceste*, fort bien chanté par M<sup>lle</sup> Marie Alex, le Concerto pour violoncelle de Lalo a permis d'apprécier la maîtrise et la virtuosité de M<sup>lle</sup> Madeleine Monnier. Il est à peu près sans exemple qu'une femme obtienne du violoncelle toute la sonorité que l'on pourrait souhaiter. M<sup>lle</sup> Monnier n'échappe pas entièrement à cette imperfection commune à toutes les violon-

cellistes ; mais, sous cette légère réserve, on admire en elle une exécution aisée et impeccable, en même temps qu'une élégance d'un charme très personnel. Les mérites de son interprétation ont mis en valeur l'écriture élégante, la tenue distinguée du Concerto et en ont heureusement pallié l'indigence d'idées et la faiblesse d'inspiration. Faisons toutefois exception pour le deuxième mouvement où l'auteur a su trouver pour les flûtes et les instruments en bois les plus heureux effets d'accompagnement.

L'orchestre a droit, comme à l'ordinaire, à tous les suffrages pour l'exécution si nerveuse de la *Danse macabre* où M. Wagemans a fait une fois de plus apprécier tout le mordant et le brillant de son jeu.

M<sup>lle</sup> Alex, déjà applaudie dans l'Air d'*Alceste*, a chanté dans un excellent style l'Air de *Mitrane* de Francesco Rossi et la *Cavatine* de *Bacchus* de Massenet. Sa voix très pure et d'un beau timbre et son intelligente interprétation lui ont valu un légitime succès.

La très difficile *Sonate* de Boccherini a été exécutée avec une supérieure aisance par M<sup>lle</sup> Monnier, dont le jeu plus élégant que puissant a fort bien rendu les grâces un peu mièvres de l'œuvre du vieux maître. Elle a dû, sur les instances du public, jouer en bis le finale de ce périlleux morceau.

Enfin pour terminer, M. Jehin nous a donné une très bonne exécution de l'*Espana* de Chabrier, dont la riche orchestration a fait valoir tous les pupitres et nous a permis de juger une fois de plus de la très haute tenue de l'orchestre.

## ÉTUDES HISTORIQUES

### *Inventaires du Palais de Monaco*

par L.-H. LABANDE

(Suite.)

Antoine I<sup>er</sup> trouva, lors de son avènement, un Palais entièrement rajeuni. Il n'avait plus guère qu'à perfectionner les détails, entretenir les constructions en bon état, replacer les meubles que son père avait emportés à Rome, présider à des aménagements définitifs. Son œuvre architecturale fut donc à peu près nulle pour l'habitation princière ; elle fut par contre très importante pour la défense de la place de Monaco et par ailleurs.

Pour le Palais, nous ne connaissons guère que des projets d'embellissement, notamment de la façade de l'aile orientale donnant sur la cour d'honneur. On possède en effet aux Archives, daté de 1703, un dessin par Latour des peintures à y exécuter de caractère architectural, colonnes avec chapiteaux, guirlandes, etc. Il en est d'autres, de l'année précédente, pour l'aménagement de la chambre à alcôve dorée et de l'appartement de la Princesse. Tout cela a-t-il été exécuté ? On ne saurait préciser ce qui fut accompli ; cependant la voûte de la chambre à alcôve dorée porte encore les chiffres d'Antoine I<sup>er</sup> et de Marie de Lorraine et la frise au-dessous reproduit le dessin qui vient d'être signalé. D'autre part, un état des dépenses du même Prince pendant son règne, relevé au début du XIX<sup>e</sup> siècle par le chevalier Louis Sigaldi, mentionne la somme énorme de 99.955 livres 11 sols et 7 deniers pour réparation et embellissement de l'appartement royal. Un fait encore certain est la création d'une petite chapelle ou oratoire dans la cour du milieu, au second étage, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de l'ancienne chambre d'Honoré II. Elle figure en effet dans les inventaires de 1725 et années suivantes, mais sans indication de titulaire. Comme le tableau de l'autel représentait la Vierge avec l'Enfant entourée d'anges, on peut, à bon droit, supposer qu'elle était consacrée à Notre-Dame. Enfin, nous savons qu'en novembre 1726, un frère Stella, Barnabite, avait achevé la sculpture de la balustrade en marbre au cabinet de l'ancien appartement d'Antoine I<sup>er</sup>, c'est-à-dire au premier étage de l'aile orientale sur la façade domi-

nant la place d'armes. Il avait aussi réparé l'autel de la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

Les opérations militaires qui, pendant les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, se déroulèrent non loin de la Principauté, contraignirent le Prince Antoine à renforcer le système défensif de ses places de Menton et de Monaco. Nous ne pouvons rappeler que très sommairement les travaux exécutés en cette dernière : la coupure du rocher entre les fortifications de Serravalle et la terre ferme, en vue de dresser des pentes plus droites; la construction de la grande tour de l'oreillon au nord du Palais, pour commander le chemin d'accès au Rocher; l'édification de deux portes sur ce chemin, la plus élevée à la base de l'Oreillon; la démolition de ce qu'on appelait alors les cabanes, c'est-à-dire l'ancienne galerie avec chambres réunissant le Palais au Parasetto; l'exhaussement du terrain en cet endroit pour établir une batterie avec un petit parc d'artillerie (on désigna ce nouvel emplacement sous le nom de la Canonnière); l'augmentation de l'escarpement du glacis au-dessus du port; l'établissement du fort Antoine à la pointe orientale de la presqu'île, sans compter d'autres travaux de protection. Ces opérations, commencées en 1706, étaient terminées en 1715 : toute la population monégasque y avait pris part, à côté des soldats de la garnison.

Les temps étant devenus plus calmes, Antoine I<sup>er</sup> se préoccupa de créer quelques maisons de plaisance. Sur le Rocher même, dès 1717, fut construit, près des remparts du nord et au milieu d'un jardin, un « casino » avec chapelle, qu'on appela le Désert. Marie de Lorraine le garda pour elle; elle aima à s'y retirer et en fit décorer les appartements de tableaux et d'estampes représentant les saints qui vécurent au désert. Plus à l'est, vers la pointe du Rocher, dans le voisinage du Château-Neuf, un pavillon, avec jardin et bosquet, s'était déjà élevé quelques années auparavant. En face du Désert et à l'ouest du couvent des Visitandines, le Prince fit édifier une autre habitation, qui lui servit plus spécialement lorsqu'il voulait fuir la solennité de son Palais : elle fut connue sous le nom de « Giardinetto ». Tout cela, sans compter des embellissements apportés soit à l'église paroissiale, soit aux autres chapelles de la Principauté, soit aux façades des maisons de la place d'armes en face du Palais, donne une idée du goût qu'il manifestait pour orner sa petite capitale.

Le Désert et le « Giardinetto » n'étaient rien encore en comparaison de l'autre « casino » ou « cassin » qu'Antoine I<sup>er</sup> créa entre le Cap Martin et Menton, à Carnolès. Avec sa chapelle, son jardin et ses dépendances diverses, ce fut une résidence d'été des plus agréables. Nous n'avons qu'à la signaler ici, sans entrer dans le détail, en rappelant toutefois qu'à partir de 1725, les inventaires donnent de précieux renseignements à son sujet.

Pour ces différents travaux, le Prince utilisa les services de divers ingénieurs ou architectes. Les descendants de Barthélemy et de Thadée Cantone ne s'étaient pas maintenus à la hauteur où s'étaient élevés Jacques et Thadée; ils n'étaient que de simples maîtres maçons ou entrepreneurs. A leur défaut, Antoine I<sup>er</sup> demanda des plans à Paris; deux ingénieurs militaires, Guiraud et Lozières d'Astier, vinrent diriger les travaux de fortification. Mais il paraît avoir surtout employé les deux frères Latour. C'étaient les fils d'Antoine Latour, qui avait quitté Grasse pour s'établir à Monaco et s'y marier avec Catherine Brachetti. Le premier, du nom de Jacques-Antoine, était né le 6 août 1671; il épousa, le 14 septembre 1717, Jeanne-Marie Bonnet, fille d'un parisien installé à Monaco; il en eut plusieurs enfants et mourut le 12 mars 1740. Le second, Jean, eut la qualification habituelle d'ingénieur, « ingenièr »; signalé dès le 8 août 1684, il mourut le 27 mars 1736. Ce fut lui surtout qui s'occupa des travaux d'architecture, dressa des plans, collabora à l'exécution de ceux de Guiraud. Les Archives du Palais ont conservé de lui des projets extrêmement séduisants pour le pavillon à élever à Monaco dans le jardin du Château-Neuf (1712), pour le jardin et

les bâtiments de Carnolès (1725); elles en ont retenu aussi pour des travaux à effectuer au Palais et aux fortifications du Rocher; elles gardent enfin le plan, daté de 1715, du second étage du Palais; un autre, du château de Menton, aujourd'hui détruit. A la fin du règne d'Antoine I<sup>er</sup>, plus spécialement chargé de la direction des travaux à Carnolès et Menton, il possédait une résidence en cette dernière ville, tout en gardant avec son frère un logement au Palais de Monaco. Un édit princier, en date du 20 mai 1715, prescrivit même que toute personne qui voudrait élever un édifice soit à Monaco, soit à Menton, serait tenue, sous peine d'une amende de cinquante écus, de lui en soumettre les plans, pour qu'il pût déterminer lui-même l'ordonnance des toitures et des fenêtres.

Les Latour eurent pour collaborateurs un certain maître Benedetto Bruno, ou Benoit Brun qui prit livraison des matériaux préparés par le Prince Antoine pour la réparation du toit de la galerie supérieure en l'aile septentrionale; un ou plusieurs représentants de la famille Cantone, dont le nom se francisait en Canton; Stella, le frère Barnabite, dont nous avons déjà signalé des œuvres de sculpture; enfin Jules ou Julien Trémois, menuisier, que son origine avait fait appeler le Parisien. Ce dernier se fixa aussi à Monaco où il vécut très longtemps; il y prit femme par deux fois, acheta une maison et fonda un foyer. Il fut compris parmi les créanciers de la succession d'Antoine I<sup>er</sup> pour une somme de 1.075 l. 193 s. Un autre menuisier, venu de Rennes, était aussi installé sur le Rocher en 1718, sans que l'on sache s'il participa aux travaux du Palais; il s'appelait Nicolas Louis.

Les inventaires publiés dans ce recueil donnent une haute idée du faste et de l'opulence qui régnaient dans le Palais sous Honoré II et le Prince Antoine. Dès son retour à Monaco, en 1616, le premier de ces Souverains ne se borna pas à commencer la restauration et l'agrandissement des logements, il entreprit aussi de les meubler avec richesse, de les orner de tentures et tapisseries, d'y accumuler des pièces d'argenterie, de collectionner des tableaux et autres œuvres artistiques. Son père lui avait laissé des bijoux, de l'argenterie, des parements de lits précieux, des tapisseries de damas, d'armoisin et de cuir doré, mais ce n'était que peu de chose en comparaison de ce que lui-même devait acquérir et apporter dans son Palais. Il est vrai qu'il fut encouragé et probablement aidé par son oncle et tuteur le Prince de Valdetare, dont il reçut des tableaux précieux ou intéressants. Son alliance avec les Trivulce, de Milan, lui valut aussi un accroissement de richesses mobilières. Puis, les agents qu'il entretenait à Gênes et à Paris, lui signalèrent constamment des objets dignes de sa curiosité; lui-même, dans ses voyages à Gênes et à Paris, s'inspira de ce qu'il voyait dans les plus belles résidences de la capitale ou de la province, il visita les ateliers d'art, passa des commandes. Grâce à cette intelligente activité, grâce aussi à un goût très sûr, il constitua chez lui des collections importantes, qui ne tardèrent pas à devenir célèbres.

(A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

#### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le samedi 22 février 1919, à deux heures et demie de l'après-midi, dans un appartement au rez-de-chaussée de la villa des Genêts, sise à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : lit noyer ciré à deux places, lit fer, armoires à glaces, sommiers, matelas, tables de nuit, commode-toilette, toilette, guéridon, fauteuil, chaises, tables, table pliante, lyre à gaz, compteur à gaz, rideaux, porte-manteaux, etc.  
Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'huissier : Gabriel VIALON.

#### GREFFE GÉNÉRAL

##### Extrait

D'un jugement, de défaut, rendu par le Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, le 24 mai 1918, enregistré,

Entre **Cormier Alexandre**, adjudant en retraite, employé d'administration, demeurant à Monaco,

Et **Asselain Marie-Anathalie-Ezilda**, son épouse, sans profession, demeurant à Neuville-de-Poitoux (Vienne),

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre la dame Marie-Anathalie-Ezilda Asselain, faute de comparaître,

« Et pour le profit, prononce la conversion en jugement de divorce, de l'arrêt de séparation de corps du 20 février 1915. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 15 février 1919.

Le Greffier en chef, RAYBAUDI.

#### GREFFE GÉNÉRAL

##### Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, le 8 août 1918, enregistré,

Entre **Nicolaï Françoise**, sans profession indiquée, demeurant à Monte-Carlo,

Et **Lorenzi Maurice**, son mari, agent de la Sûreté, demeurant à Monte-Carlo,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre Lorenzi Maurice et la dame Nicolaï, aux torts et griefs de celle-ci. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 15 février 1919.

Le Greffier en chef, RAYBAUDI.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
20, rue Caroline, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte en date du 24 janvier 1919, enregistré, M. Vincent FILLON, négociant à Monaco, a acquis de M<sup>me</sup> BAILLET, née BRUNO Thérèse, le fonds de commerce de Mercerie-Fourrures qu'elle faisait valoir rue de la Turbie, à la Condamine, Monaco.

Les créanciers de la dame Baillet, s'il en existe, sont invités de faire opposition sur le prix de vente, entre les mains de l'Agence, dans les délais légaux, à peine de forclusion.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 novembre 1918, enregistré, M. Jules DONZELLI, commerçant, a vendu à M<sup>me</sup> Carmela ACCINELLA, épouse de M. Victor BERIO, demeurant villa Gracieuse, pont La Rousse, Monte Carlo, le fonds de commerce d'Epicierie-Comestibles, qu'il exploitait à Monte Carlo, maison Riheri, pont La Rousse.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition, dans les délais légaux, à M. Albert SOCCAL, Agence de Monte Carlo, Monte Carlo.

#### AVIS DE VENTE

(Deuxième Insertion.)

M. PALMERI Leonardo, chauffeur, rue des Boules, maison Persenda, à Monte Carlo, a acquis de M. BRUNET Alphonse, une voiture dite Victoria et un taxi.

Les créanciers, s'il en existe, doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.



AVIS

M. BONNET Mathurin, buraliste, boulevard de France, à Monte Carlo, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourra contracter sa femme Pauline ROVELLA, qui a quitté le domicile conjugal.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837. Capital et Fonds ( Incendie 92 millions de garantie Vie 103 millions Valeur des immeubles de la Cie 50 millions Sinistres payés aux Assurés 300 millions Capital assuré au 1er Janvier 1912 : 246 milliards 953 millions 428.000 fr.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères. Retraite. Incendie et Explosions. Tous Accidents sur terre et sur mer. Responsabilité civile et professionnelle. Bris de glaces. Dégâts des Eaux. Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU Agent général d'Assurances Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovotto Boulevard de l'Ouest, MONACO

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN MAISON FONDÉE EN 1838 Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest MONACO (CONDAMINE) INSTALLATIONS A FORFAIT Réparations de Meubles

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER 18, Boulevard des Moulins MONTE CARLO Devis gratuits sur demande

ÉLECTRICITÉ Application Générale DOUARD & Co Ancien Contremaitre des Maisons Boulliet et Barbey. 11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts

Société Anonyme fondée en 1865. Capital : 55 millions - Réserves : 21.300.000

Bank - Exchange - Coupons Coffres - Dépôts Sièges Principaux : MARSEILLE, PARIS, AVIGNON, AIX, BÉZIERS, PERPIGNAN, MONTPELLIER, NARBONNE, TOULON Agences sur le Littoral : NICE, CANNES, GRASSE, MONACO, FRÉJUS, SAINT-RAPHAËL CORRESPONDANTS DIRECTS SUR TOUTES LES PLACES ÉTRANGÈRES

EN PRÉPARATION L'ÉDITION 1919 DU DIDOT BOTTIN Pour tous renseignements : F. HAUET Seul Représentant 58, Avenue de la Gare, NICE (Alpes-Maritimes)

Comptoir National d'Escompte DE PARIS Société Anonyme au Capital de 200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE MONTE CARLO : Galerie Charles III LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine MENTON : Avenue Félix-Faure Escompte :: Recouvrements :: Chèques Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres Ordres de Bourses :: Avances sur Titres Mandats de voyage :: Lettres de Crédit Change de Monnaies étrangères Location de Coffres-forts INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE EN TERRITOIRE MONÉGASQUE Caveaux Spéciaux pour la garde des Titres, Cplis et Objets précieux

ASSURANCES Incendie - Vie - Accidents - Vol L. PERUGGIA Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie. La Foncière Comp\* d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol. La Préservatrice C\* Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs. Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil J.-B. FARAUT 1, place d'Armes, Condamine et Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

COMMISSIONS & TRANSPORT Monaco-Nice-Monaco - Defilippi - Hôtel Puerto Rico Boulevard Charles III

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR Titres frappés d'opposition. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1er mars 1918. 1° Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117; - 2° Sept Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38171. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1er mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2846. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1918. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558 et dix-huit Obligations de la même Société portant les numéros 411, 57544, 57545, 57546, 70655, 70656 et 64412 à 64423 inclus. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 18 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 16 décembre 1918. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 6985. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 64472 à 64483. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344, 52022. Mainlevées d'opposition. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38151. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 11 octobre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 31875 et 84716. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 3 décembre 1918. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26045, 34197, 34205 et 34217. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 64412 à 64423. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 janvier 1919. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15756, 21962, 37293, 40706 à 40710 inclus. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 22232, 22936, 22953, 43411 et 43412. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1919. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36311, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 87458 et 134360. Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 11 février 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17903 et 27200. Titres frappés de déchéance. Néant. Le Gérant, L. AUREGLIA. - Imprimerie de Monaco, 1919.